



Au personnel de contrôle du  
Service direct dans toute la Suisse  
Aux remontées mécaniques et chemins  
de fer de montagne du Service direct

Berne, le 18 septembre 2018  
Tél. +41 31 359 22 71, [claudе.begert@ch-direct.org](mailto:claudе.begert@ch-direct.org)

## Introduction officielle de SwissPass Mobile

Mesdames, Messieurs,

La fonction SwissPass Mobile (SwissPass numérique sur un appareil mobile) a été introduite le 28 juin 2018 en tant qu'**essai pilote** sur les applications **Mobile CFF Preview** et **BLS Mobil**. Bien que cette fonction ne puisse être utilisée que sur deux applications durant cette phase pilote, elle a été bien accueillie par les voyageurs notamment grâce à la «publicité» faite par le personnel de contrôle et de vente.

Quelque 60 000 clients ont actuellement installé la fonction SwissPass Mobile dans une application au moins, et environ 13 000 l'ont présentée au moins une fois lors d'un contrôle.

**Toutes les conditions sont à présent réunies pour permettre l'introduction officielle de SwissPass Mobile.** Voici ce que cela signifie pour vous:

- La fonction SwissPass Mobile peut être officiellement intégrée aux autres applications de transports publics.
- L'intégration est prévue pour la mi-octobre 2018 sur l'application Mobile CFF.
- D'autres applications telles que celles du ZVV et de BERNMOBIL devraient suivre cette année encore.
- Les nouvelles intégrations de SwissPass Mobile sur d'autres applications de transports publics ne seront pas annoncées par ch-direct ni par les CFF.
- Avec le déploiement imminent de SwissPass Mobile sur d'autres applications, **il faut s'attendre à une augmentation des contrôles de SwissPass Mobile par rapport à la carte physique.**
- Le processus effectif de contrôle pour les applications supplémentaires est identique à celui de la phase pilote actuelle.

## Rappel:

Lors du contrôle des titres de transport, outre la validité des prestations, il faut systématiquement et impérativement **vérifier l'identité du client à l'aide de sa photo** (et/ou d'une pièce d'identité), pour SwissPass Mobile également.

**SwissPass Mobile doit être vérifié au moyen du contrôle électronique et non de façon visuelle sur l'appareil du client → voir les points suivants:**

- L'utilisation de SwissPass Mobile est limitée aux smartphones et aux tablettes. L'affichage et l'utilisation sur des **smartwatches** est (contrairement aux E-Tickets) volontairement **exclue** car le contrôle de l'identité ne peut pas être suffisamment garanti.
- Un SwissPass Mobile valable est notamment reconnaissable aux croix suisses mouvantes et croissantes. D'autre part, le code QR est continuellement actualisé (toutes les 15 secondes) afin d'empêcher l'utilisation de captures d'écran.
- SwissPass Mobile doit exclusivement être accepté dans les applications officielles des transports publics (et conformément aux éléments d'identification décrits). Un code QR de SwissPass sur des applications de cartes-clients privées telles que Stocard ne peut pas être accepté.
- L'affichage de SwissPass Mobile sera identique sur tous les appareils et dans toutes les applications (voir illustration), à l'exception de certains éléments de navigation et de leurs couleurs. Ces différences n'apparaîtront cependant qu'au-dessus ou en dessous de l'écran de contrôle proprement dit.
- Dès qu'un client utilise SwissPass Mobile dans une application de transports publics, des jeux de données de contrôle sont enregistrés tant sur la carte physique SwissPass que sur SwissPass Mobile, ceci à des fins d'identification des abus. Toutes les informations relatives à la protection des données font partie intégrante des extraits généraux des tarifs. Les utilisateurs de SwissPass Mobile en acceptent automatiquement les dispositions en utilisant la fonction.
- Il est important que la validation soit correctement terminée durant le processus de contrôle afin qu'un jeu de données de contrôle soit enregistré. **Ceci concerne en particulier le contrôle web.**
- Les jeux de données de contrôle et d'éventuelles anomalies sont évalués en arrière-plan afin d'identifier les abus par utilisation multiple.



Lors de l'utilisation de SwissPass Mobile, un «**contrôle sporadique**» peut être indiqué par un message correspondant aussi bien lors de la lecture de SwissPass Mobile que de la carte SwissPass physique. **Dans ce cas, l'identité doit être vérifiée comme toujours et être spécifiquement confirmée ou infirmée.**

En respectant les processus de contrôle, vous contribuez à garantir les recettes, nous aidez à développer SwissPass Mobile avec succès et participez à la simplification du contrôle des titres de transport.

Nous sommes à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations.

ch-direct



Claude Begert  
Chef de sous-projet Gestion des tarifs

Copie:

- Membres de la KVP
- Membres de la KVS
- Membres du TVK
- Groupe d'expériences Contrôle (Erfako)
- ET avec acquisitions propres